

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-057

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230523-CC_2023_057-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-trois mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Françoise TRIBOLLET, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale CHAPOT

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'actions culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 2 mai 2023,

Afin de maintenir une offre culturelle de proximité conviviale sur l'été, des soirées-chansons organisées sous le label "Nos Lieux En'Chantés" sont réparties sur juillet/août dans les villages du Pays Mornantais.

En 2020, la Copamo et « AMSTAR Production » proposaient l'idée de cet événement dans le cadre de la résidence des Artistes Associés à la saison Culturelle de la Copamo. Pensé comme un parcours pour découvrir à travers la musique l'âme du Pays Mornantais, ce projet choisit de mettre en chansons les lieux emblématiques des villages.

Le festival « Nos Lieux En'Chantés » associe la chanson française, le média contemporain du podcast et la valeur patrimoniale des lieux choisis, inspirant la création de chansons originales en faisant appel à la mémoire des habitants du territoire.

Ce programme donne prétexte à :

- Découvrir des artistes invités (solo/duo) aux univers différents
- Investir en extérieur, des espaces publics de caractère pour réunir 100/150 spectateurs
- Appeler les habitants à évoquer l'histoire du site choisi ; témoignages à retrouver ensuite sous forme de podcast

CULTURE

**Programmation du
festival "Nos lieux
En'Chantés"**

- Créer des chansons originales par les Artistes Associés, interprétées le soir-même
- Mobiliser la convention de partenariat culturel soutenue financièrement par le Département.

Pour l'été 2023, il s'agit de co-organiser 7 « Soirées-chanson », avec l'aide des communes volontaires, associées au choix des dates, des lieux et des artistes invités à partir de la sélection proposée.

Pour chaque date, la signature d'une convention de co-réalisation établira les missions et responsabilités de chaque partie prenante, à savoir :

- AMSTAR Production pour la sélection et la programmation des artistes ainsi que la mise en œuvre de leurs prestations sur place (technique, accueil, etc.),
- La Commune concernée pour les conditions d'organisation et d'accueil du public, la participation financière (estimée à 500 €) nécessaire à l'équilibre budgétaire de la soirée et les efforts de communication sur place,
- Le service Culturel de la Copamo pour la coordination, le suivi (administratif et technique), le relais de communication et la mobilisation du financement du Département.

Tableau de la programmation 2023 du festival

TALUYERS	RONTALON	CHAUSSAN	SAINT-ANDRE-LA-COTE	SAINT-SORLIN	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	RIVERIE
05/07	11/07	22/08	24/08	29/08	31/08	17/09
YVAN MARC	TOM BIRD	SEBE	SUISSA	EVELYNE GALLET	FAHRO	SAND

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 01/06/23

Notifié ou publié
le 01/06/23

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclín 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE la programmation du festival « Nos lieux En'Chantés » et sa réalisation,

MOBILISE la subvention du Département prévue pour cette action dans le cadre de la convention de partenariat culturel,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives relatives à son organisation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 1er JUIIN 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renald PFEFFER

